

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

COMMUNE DE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :

17/11/2023

Date de l'affichage :

17/11/2023

En exercice :

Présent(s) :

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Objet :

**CRÉATION d'un
JARDIN D'URNES -
TARIFS et
DIMENSIONS des
CAVURNES**

COMMUNE

Mairie de Marseille en Beauvaisis

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE
DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS (Oise)**

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt-trois du mois de Novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVEQUE, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Servane CARON, et Messieurs Jean-Yves DECOCK, Francis DELABY, René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE et Antonio PREVOST

Absents : Madame Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoirs : Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un jardin d'urnes (cavurnes) pour répondre aux demandes des familles et propose de consacrer une partie du cimetière à celui-ci. Elle explique que la cavurne est un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipé d'une dalle de fermeture en ciment.

Chaque cavurne pourra être recouverte d'un monument cinéraire et pourra recevoir d'une à six urnes selon sa dimension. L'aménagement de ce site cinéraire pourrait se faire sur l'espace situé à côté du jardin du souvenir ce qui permettra l'installation de six cavurnes au moins aux dimensions d'un mètre sur un mètre chacune avec une allée de 40 centimètres entre chaque concession .

DELIBERATION 048

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 02/12/2023

ID : 060-216003830-20231123-DELIB482023COM-DE



Les emplacements seront concédés selon les mêmes modalités que les concessions du cimetière.

Tarif et durée :

DURÉE	TARIF	PART COMMUNE	PART CCAS
30 ANS	115.00€	80.50 €	34.50 €

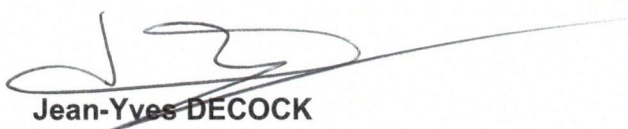
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'un site cinéraire sur l'espace disponible sur lequel pourra être créé au moins six cavurnes ;
- ACCEPTE les dimensions des futures concessions du jardin d'urnes (un mètre sur un mètre) ;
- ACCEPTE les tarifs des concessions cinéraires de type cavurne ainsi que la durée ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet d'aménagement d'un nouveau site cinéraire ;
- AUTORISE Madame le Maire à compléter le règlement du cimetière en conséquence.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibéré, à Marseille en Beauvaisis,
le 23/11/2023

Le secrétaire de séance


Jean-Yves DECOCK

Le Maire


Isabelle DUBUT

